



LUC CHATEL
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INDUSTRIE
ET DE LA CONSOMMATION
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET
DE L'EMPLOI,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉCOLOGIE
AUPRÈS DU MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE
L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefe.gouv.fr>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Paris,

Luc CHATEL et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET dévoilent les actions du plan « écotech 2012 » en faveur du développement des éco-industries

Luc CHATEL, Secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, Porte-parole du Gouvernement, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, ont annoncé mardi 2 décembre **six mesures en faveur du développement des éco-industries**, à l'occasion de la deuxième réunion du Comité Stratégique des Eco-Industries (COSEI), en marge du salon Pollutec (Lyon).

Ces mesures, qui font partie du plan « écotech 2012 », seront opérationnelles au premier semestre 2009 :

- **Le lancement début 2009 d'un appel à projet « écotecnologies » de 30 millions d'euros sur trois ans** dédiée aux projets de recherche et développement, en lien avec OSEO et l'ADEME;
- L'orientation d'une partie des financements de France Investissement sur le secteur des éco-industries, avec un objectif d'investissement en fonds propres de 60 millions d'euros en 2009 ;
- **La mise en place d'un groupe de travail et de concertation entre les différents pôles de compétitivité concernés par les éco-technologies** pour aboutir à :
 - une charte de coopération renforcée entre pôles sur le modèle aéronautique ;
 - la labellisation éventuelle d'un pôle « écotech » et la structuration des compétences en matière d'écotechnologies sur le territoire ;
 - la mise en place rapide et le financement d'outils de création de nouvelles entreprises, de type incubateurs, et en lien étroit avec la communauté des financeurs, et tout notamment les business angels ;
- **La mise en œuvre par la DGCCRF dès le 1^{er} janvier 2009 d'un programme de contrôles concernant le « dumping environnemental »**, sur les cinq thèmes suivants :
 - étiquetage CO2 des véhicules ;
 - performance énergétique des fenêtres ;
 - lampes et ampoules ;
 - peintures ;
 - revêtements de sol: moquettes, parquets, linoléum sur le critère composés organiques volatils
- La définition d'un référentiel des éco-activités d'ici la fin du premier semestre 2009, afin notamment de connaître et structurer le secteur et permettre la mise en place d'un tableau de bord de suivi semestriel des activités des éco-industries ;

- **L'organisation avec le MEDEF d'un prix TIC et développement durable et la mise en ligne d'un écoportail**, afin de valoriser les produits et industries de l'environnement.

Mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement et présidé par Luc CHATEL et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, le COSEI a présenté aux Ministres les résultats d'une mission de conseil stratégique sur l'analyse des éco-industries et leur potentiel de développement en France. Ainsi que les propositions des trois groupes de travail public-privé sur : l'innovation et la diffusion des écotecnologies, l'émergence et le développement des petites et moyennes éco-industries, et l'évolution de la réglementation et de la normalisation.

L'étude pose les fondements d'un plan d'action en faveur des éco-industries en France autour de quatre piliers :

- *les filières qui feront la croissance de demain : équipements pour les nouvelles technologies de l'énergie (photovoltaïque, éolien « off-shore »,...), véhicules décarbonés (électriques), solutions de capture et de séquestration du CO₂, systèmes de stockage de l'énergie, ...*
- *les filières en phase d'amélioration continue et qui constituent à court terme les principaux gisements de progrès en matière énergétique et environnementale : efficacité énergétique du bâtiment (isolation du bâti, gestion performante des équipements de chauffage, ENR dans l'habitat,...), exploitation de la biomasse et production des biocarburants, recyclage et valorisation énergétique des déchets,*
- *la consolidation et la promotion du leadership technologique et économique des entreprises françaises du secteur : filière de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des déchets et du traitement des pollutions locales (air, bruit, sols),*
- *l'éco-conception et la valorisation de la performance environnementale de toute la production industrielle française, au-delà des seules éco-industries.*

Les synthèses des travaux des groupes, ainsi que l'étude du Boston Consulting Group, sont consultables sur les sites des deux ministères (www.industrie.gouv.fr et www.developpement-durable.gouv.fr).

Contacts Presse :

Cabinet de Luc CHATEL : Aurélia JUBLIN : 01 53 18 45 13 / Diane ELIARD : 01 53 18 46 28
Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : Anne DORSEMAINE : 01 40 81 77 57